L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 210. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 26 JUIN 1828. Vol. I.

Conditions—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et soixante cents pour chaque insertion [illegible] chaque langue.

Les personnes qui font insérer ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année au prix sont de $40 à [illegible] la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Terrence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Europe.

Passage pour l'Angleterre ou la France.

Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres vastes et aérées et [illegible] sur le champ sa capitaine à bord, vis-à-vis le Pigeon, ou à

29 Mai. P. P. MORGAN et Co.

Pour Rio Brazos, de Doss, et les Colonies d'Austin.

La goélette Belle Zoé, capt. Berven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de courant. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON,

6 juin Rue de la Levée, N°. 51.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien-connu, WILLIAM, paquebot régulier, Capt. Burdeos, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à

LEVI H. GALE,

5 juin Rue Conti N°. 30.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemines et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis a 10 heures du matin et de Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois, de Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 28 avril.

PANORAMA DE PARIS.

Une grande peinture panoramique de la ville de Paris est maintenant ouverte au public dans la place du cirque.

La vue est prise du haut du toit de la partie méridionale des Tuileries; en conséquence le spectateur doit se figurer qu'il est placé dans cette situation élevée qui commande une partie considérable de la capitale.

Immédiatement sous les yeux du spectateur, vers le nord, sont les combles des appartemens du Roi, et sur la droite la vaste gallerie des tableaux se prolonge à l'est jusqu'au Louvre. Cette gallerie borne la place du Carrousel vers le sud et la nouvelle gallerie vers le nord. Au milieu de cette place, s'élève l'arc de triomphe; c'est là que Napoléon avait coutume de passer en revue ses légions avant leur départ pour leurs immortelles campagnes, et cette enceinte a mille fois retenti de la musique guerrière. Du côté occidental du palais, le spectateur plane sur le jardin des Tuileries, et au delà, dans le lointain il apperçoit le palais du gardemeuble et les Champs Elysées.

—Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à 5 de l'après-midi. Entrée: quatre escalins par personne, ou une piastre par abonnement.

30 Avril.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

PARTI marronne dans le courant de ce mois, de chez la soussignée, une négresse créole nouvelle CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, mesure française, figure allongée; elle est marchande et est partie marronne avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêterait, recevra une récompense de dix piastres, et la conduisant à la geole, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.

31 mai 3t. Mme. ROUQUETTE.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, très-bien recommandé, désirerait trouver une place de teneur de barre dans un café, ou dans un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abeille, où l'on fournira les meilleurs renseignemens.

28 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Tregue, femme de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue son mari,*

SUR motion de P. A. Cuvellier, Ecqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès-ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre de [illegible] deux la somme de trois mille cent [illegible] piastres et quatorze cents, montant de [illegible] apportée par elle en argent comptant: et [illegible] reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont actuellement compris, savoir: Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Al[illegible] négresse nommée Marianne avec [illegible] Louise, un cheval bai, et un taureau avec un pavillon. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais"

4 Février 1828.

(Signé) JOSEPH LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

"Laquelle frais se montant à la somme de trente [illegible] cents, sont [illegible] du shérif.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, 1ép. greffier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Parmento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes [illegible] qu'on était peut-être en droit de [illegible] l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16 "

" ..... 6 " 9 "

" ..... 1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, fié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

AVIS aux Cabaretiers, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les [illegible] licences pour douze mois, suivant [illegible] par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "[illegible] relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il ouvrira contre ceux qui ne seront pas munis de [illegible] ce.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par lui.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

26 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, en premier étage de la maison occupée par Duncan de Mr. Read, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

29 mai—3t.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicar. Aux Apothicaires.—April 25

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront ainsi que appréciés d'après l'exposé suivant:

1°. [illegible] salubrité du lieu constaté par des juges compétens exempte placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, occasionnent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser la marche de l'ordre intérieur et les différentes [illegible] qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permit [illegible] parer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il [illegible] met au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance s'il ne saisissait pas cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collége Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodriguez, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY *TENU PAR A. MICHOUD.*

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remede, expédié par Mr. [illegible]EN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des [illegible]ures, est MAINTENANT en face de la Salle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble pour les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Depot d'Antisiphilitique du Dr. Caillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en chinaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, *et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlat les deux langues. 10 décembre— f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

200 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagné mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 chiennes Huile de Vitriol de deux dames-jeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 bouteilles Plomb de chasse, pesanté

200 do. Blanc de Céruse broyé d'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour Bateaux à vapeur, Chaudières et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

COIFFURES, &c.—4 pièces de coiffure en boites contenant chacune; 4 do. roses blanc; à vendre par A. ROGER, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—50 tierçons beurre en dechargement du bateau à vapeur Belvidere, a vendre par

nov W. D. JOLLEY, rue Levée

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par

16 mai. J. LEBLANC. Rue Royale

$10 DE RECOMPENSE.

Deux chevaux américains, Pie et Bill, venant, très gros, maigre et blessé alors sur le Garrot; l'autre noir, petite étoile blanche au front, une [illegible] occasionnée par le frottement de la sangle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera ou enseignera, rue de l'Esplanade No. 146.

Ps. LABROUCHE, père.

9 mai—3

CHEVAL TROUVE.

Il a été trouvé [illegible] ce mois, sur la Levée, entre les deux Halles, un cheval alezan, petite taille, marqué M[illegible] sur la cuisse droite. Il n'a pas d'autre marque distinctive. Celui qui l'aura trouvé aura celle [illegible] propriétaire de [illegible] en s'adressant à

JEAN GOTTARD.

17 mai. Rue de la Levée

E. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE PEAUX, de toutes les qualités, [illegible] cevoir du Nord et des belles manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses nouveaux pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaits. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée; son domicile est [illegible] Bienville, No. 22.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y pruebe de agua. Se hallan en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode, et spacieuse, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches ordinaires d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connoissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande moralité à remplir les engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et soignée.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Roude, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 douzaines de gants, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen[illegible] 10 do. do. dites Canoise et Bidoise; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

10 déc. CORNELL, LESASSIER & KILSHAW.

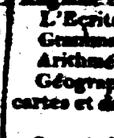

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre,

5 livres Sulfate de Quinine, 4 onces, Acétate de Morphine, 25 douzaines Bandages herniaires assortis, 60 Seringues à pompe, 30 douzaines Biberons d'différens [illegible]eau, 12 do. Boules de Glace, 72 do. [illegible] à Rémeri de 8 à 9 onces.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Elixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guilbé.

Et par le navire Lilia, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Rasmet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission-chargée d'examiner l'remèdes, et nommée à cet effet par [illegible] le ministre de l'intérieur pour la conservation des dents; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

26 avril M. JAMBU.

ARRIVE' par la Rosalie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

Fromage de Hollande, dit tête de mort,
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.
[illegible] Marseille,
[illegible] d'huile de Nantes, &c. &c.

F. Bu[illegible]

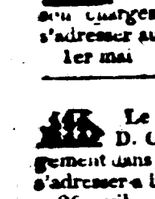

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilbé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, soudes
Bougies et canulles en gaume élastique
Pilutiers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

POUR NORFOLK ET RICHMOND,

Le beau brick WILLIAMS & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lesur, partira incessamment.— Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de Conti ou a

8 mai BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau brick MOBILE, capitaine Lear, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

7 mai J. W. ZACPARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le bon brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagés, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser a

COCKAYNE & WATTS,

8 mai No. 58 rue Bienville

POUR LIVERPOOL.

Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Rawson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou a

R. G. L. DE PEYSTER,

8 mai 75, rue du Canal

POUR LIVERPOOL,

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine à bord, ou a

1er mai JOHN A. [illegible]LE & Co.

A FRETER,

Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Curtis, sera prêt a recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser a bord ou a

26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON,

Le superbe brick DIDO, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des emménagemens superbes, s'adresser à

26 avril JOHN CLARK, rue Bienville

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulierement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.
Le navire TALMA, capt Marshall.
Le navire ILLINOIS, capt Waterman,
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,
Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*